



# MUTATIONS OUTRE-MER

## PRISE EN COMPTE DES CIMM



## UNITÉ SGP POLICE ENTENDU



**Faisant suite à nos incessantes sollicitations, la DRCPN vient de nous annoncer l'imminence des négociations bilatérales en vue de modifier la circulaire de mutations 2019.**

L'article 85 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, prévoit, dans le traitement des demandes de mutations vers l'Outre-mer, l'intégration des critères des Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM).

## UNITÉ SGP POLICE FSMI-FO DEMANDE QUE LA LOI SOIT APPLIQUÉE AU BÉNÉFICE DES POLICIERS ULTRAMARINS DÈS 2019.



**Dans le cas contraire, nous soutiendrons ardemment nos collègues floués en les aidants à déposer des recours devant les tribunaux compétents.**

**UNITÉ SGP  
POLICE**



**FSMI FO**

**100%**

**Gradés, Gardiens,  
ADS et PATS**

23-11-2018